



Président : Jean Noël LE FOLL

21, Route de Bellevue
44117 SAINT ANDRE DES EAUX
06 72 32 78 19
jnolefoll@hotmail.fr

JOURNEES MYCOLOGIQUES DE L'ESTUAIRE

Conditions d'admission

Article 1 : Objet.

Ces journées sont organisées sous la responsabilité du Groupe Mycologique Nazairien, et constituent une session consacrée à la recherche et à l'étude des champignons des milieux dunaires de l'estuaire de la Loire.

Article 2 : Lieu.

Les participants sont accueillis sur le lieu fixé par le conseil d'administration après proposition du comité d'organisation. Des salles d'étude sont mises à disposition pour la microscopie.

Article 3 : Dates.

La session d'une durée de 6 jours minimum, est organisée autour de la date du 11 Novembre, aux jours et heures fixés par le conseil d'administration, et communiqués aux participants avec la liste des espèces récoltées l'année précédente. Les formulaires d'inscription seront expédiés courant Avril.

Article 4 : Réservation et Paiement.

La réservation doit être adressée au responsable avant la date limite qui est **impérative**.

Aucune réservation ne sera retenue au-delà de cette date limite.

La réservation ne vaut qu'avec remise d'un chèque à l'ordre du « Groupe Mycologique Nazairien » d'un montant de 50 % du coût total du séjour. Ces arrhes ne sont pas remboursables, sauf en cas de force majeure apprécié par le conseil d'administration.

Le solde est à acquitter, le jour de l'arrivée, par chèque ou espèces (pas CB ni tickets quelconques).

Le coût du séjour comprend l'hébergement et la restauration, à l'exclusion de tous autres frais engagés par les participants. Ce coût est global et indivisible.

Tout adhérent au G.M.N. est dispensé des frais d'inscription.

Article 5 : Programme.

La session est organisée autour de sorties mycologiques dans les milieux dunaires, principalement en matinée, et de temps d'étude et d'échanges mycologiques principalement l'après-midi.

Le programme est remis à chaque participant à son arrivée avec indication des lieux, des horaires, et les coordonnées des membres du Comité d'organisation qui encadrent les activités.

(Un affichage de rappel avec des cartes est disposé dans un hall).

Les sorties sont ouvertes aux adhérents du Groupe Mycologique Nazairien.

Article 6 : Règlement intérieur.

C'est celui du lieu d'hébergement et de restauration. (Voir convention signée par le président du G.M.N.).

Toute consommation de vins et boissons alcoolisées est interdite dans les salles de microscopie.

En salle de restauration, ne devront être consommées que les boissons servies par le centre d'hébergement.

Une dégustation collective pourra être admise.

Tout manquement à ce règlement fera l'objet d'une étude par le C.A. du G.M.N. et pourra être sanctionné par un refus d'invitation et d'inscription les années suivantes.

Validé par le Conseil d'administration du 10 Avril 2013
Le président, Jean Noël Le Foll :